

Parc  
naturel  
régional

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

**Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024**

Date de publication : 5 juillet 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 mai 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

**Etaient présents ou *représentés* :****Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUEF ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; *Courçon* : Florence GUIBERTEAU ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; *La Laigne* : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans* : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Anthony MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

**Au titre des communes des Deux-Sèvres :**

*Arçais* : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAU ; *Epannes* : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort* : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Anne CLERE ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Saint Symphorien* : David ROUGER ; *Vallans* : Olivier CAILLÉ ;

**Au titre des communes de Vendée :**

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; Chaillé les Marais : Antoine METAIS ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillezaïs : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Rives d'Autise : Christie SIMON ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *La Tranche sur Mer* : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETEAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

**Au titre des EPCI :**

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

**Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :** Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

**Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :** Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

**Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :** Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

**Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :** Séverine VACHON

**Au titre du Conseil départemental de la Vendée :** Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

**Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :**

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

**Affectation du résultat de l'Exercice 2023**  
**Budget annexe Editions documentaires**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



## Affectation du Résultat de l'Exercice 2023 Budget annexe Editions documentaires

### Contexte

Considérant les éléments du compte administratif 2023 du budget annexe Editions documentaires, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 24.01€.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent de clôture pour 24.01€.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

**Décide** d'inscrire en recettes au budget supplémentaire 2024, le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 24.01€ sur la ligne budgétaire 002.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

